



## **Campagne nationale « 100 collectivités se branchent à l'électricité verte »**



*Le marché de l'électricité s'ouvre à la concurrence le 1<sup>er</sup> juillet. Les collectivités locales peuvent désormais choisir le contenu de leur consommation de courant.*

*De plus en plus engagées dans le développement durable, les collectivités disposent là d'une opportunité de soutenir le développement des énergies renouvelables (éoliennes, énergie solaire, petites centrales hydrauliques, biogaz...)*

**La campagne lancée par l'association Les Eco-Maires, réseau de plus de 700 mairies pionnières sur l'environnement, vise à démontrer la force de la demande pour de l'électricité plus propre. Elle est soutenue par le WWF France, organisation de protection de la nature engagée depuis longtemps dans la promotion des énergies renouvelables.**

L'objectif est de réunir **100 signatures d'intention** de collectivités locales qui désirent passer à un minimum de 21% d'électricité verte. 21% : c'est l'objectif fixé à la France pour 2010 dans le cadre d'une directive sur l'électricité d'origine renouvelable.

**Plus de 50 collectivités ont déjà répondu à l'appel : des mairies et des communautés de communes de toutes tailles et de toutes les sensibilités politiques.**

Cette campagne est également un message adressé aux **fournisseurs d'électricité** : dans le cadre d'une concurrence ouverte, répondront-ils à cette demande d'une électricité verte de qualité, à un prix abordable, qui permette réellement le développement des filières énergétiques d'avenir ?



## **L'ouverture des marchés énergétiques à la concurrence : une chance pour les énergies propres ?**

Le 1<sup>er</sup> juillet, les collectivités locales, ainsi que les PME et les artisans, pourront changer de fournisseur d'électricité et choisir le contenu de l'électricité qu'elles consomment.

Plusieurs fournisseurs vont entrer en concurrence : EDF bien sûr, mais aussi par exemple la CNR, POWEO et des fournisseurs locaux (Gaz et Electricité de Grenoble...). La bataille sur les prix risque de faire rage mais la différenciation s'opérera également sur les services rendus et le contenu qualitatif des offres d'électricité. **L'électricité verte, issue des énergies renouvelables, est déjà considérée comme stratégique par certains de ces fournisseurs.**

D'autres pays en Europe, dont le marché est ouvert, montrent que la demande pour de l'électricité plus propre, émanant de particuliers, d'entreprises ou de collectivités, représente un segment en forte croissance. Consommer plus d'électricité verte, c'est une mesure concrète dans le cadre d'un programme de développement durable, c'est un affichage et un engagement pour le développement des nouvelles énergies.

En France, à côté des grands barrages hydrauliques d'EDF déjà amortis, **les nouvelles énergies renouvelables se développent trop lentement.** La France est totalement en dehors des clous pour respecter son engagement européen : dans le cadre de la **Directive de 2001 sur l'électricité d'origine renouvelable**, notre pays doit faire passer la part de l'électricité verte **de 15 à 21%** d'ici 2010. Pour l'instant, la France est plutôt dans le peloton des très mauvais élèves de l'Europe.

Ces objectifs sont pourtant essentiels pour amener notre système de production énergétique à relever les défis de **la protection de l'environnement, de la lutte contre la précarité énergétique, de l'épuisement des énergies non renouvelables et de la sécurité de notre approvisionnement.**

La France a certes opté pour plusieurs systèmes de soutien aux énergies renouvelables : tarifs d'achat garantis pour les petites installations de moins de 12 MW, appels d'offres pour l'éolien en mer. Mais ces outils sont présentés comme transitoires et les énergies renouvelables sont invitées à faire aussi leurs preuves sur les marchés concurrentiels. **Or, dans un tel cadre, il n'y aura pas de progression de l'offre s'il n'y a pas de demande.**

En 2007, ce seront l'ensemble des consommateurs, y compris les ménages, qui pourront choisir leur électricité. **La période 2004-2007 est donc cruciale** pour démontrer la force de la demande, sensibiliser tous les consommateurs et faire émerger des offres d'électricité verte de qualité qui permettront un réel développement des capacités renouvelables dans notre pays.



## La campagne nationale lancée par les Eco-Maires avec le soutien du WWF

L'association Les Eco Maires, avec le soutien du WWF France, appelle les collectivités à s'engager de manière concrète et pragmatique en faveur de l'achat d'électricité verte.

Cet appel est le point de départ de la campagne nationale pour obtenir l'engagement **d'au moins 100 collectivités locales souhaitant bénéficier d'offres d'électricité verte**, comprenant :

- au moins 21 % d'électricité verte ;
- une part importante d'électricité verte produite notamment à partir de sites éoliens, de petites centrales hydrauliques, d'installations photovoltaïques ;
- un système de soutien aux nouveaux projets locaux d'énergies renouvelables ;
- un tarif compétitif.

Au travers cette campagne, les signataires - Maires, Adjointes aux Maires et Conseillers Municipaux ou Présidents, vice-présidents de groupements de communes - interpellent les fournisseurs et les producteurs d'électricité pour bénéficier d'offres d'électricité verte ambitieuses et compétitives, permettant un vrai décollage de ces énergies dans notre pays.

La conférence de presse du 28 juin 2004 marque **le lancement de cette campagne nationale**.

Cette campagne s'articulera autour de 4 axes :

- Réunir au moins 100 signatures de collectivités locales et de groupements de communes, de toutes tailles et de toutes tendances politiques ;
- Informer les structures signataires sur les offres électricité verte ;
- Accompagner les structures dans le processus d'achat d'électricité verte ;
- Mettre en valeur ces structures pionnières et disséminer leur expérience auprès de l'ensemble des collectivités locales françaises.

Avant même le lancement officiel de la campagne nationale, **54 signatures ont déjà été obtenues** (cf. liste des signataires ci-après).

Vous serez tenus régulièrement informés de l'évolution de notre campagne au travers des Sites Internet :

- [www.ecomaires.com](http://www.ecomaires.com) ;
- [www.wwf.fr](http://www.wwf.fr) ;
- [www.eugenestandard.org](http://www.eugenestandard.org)



## Liste des premiers signataires de la campagne

Commune/groupement de communes	Nom	Prénom	Fonction	Région
Communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg	GIRARDIN	Philippe	Vice-président de la com de com de la Vallée de Kaysersberg	Alsace
Dangoisheim	BELLER	Yves	Maire	Alsace
Merxheim	BRAUN	Roland	Adjoint au maire	Alsace
Agnos	BERNOS	André	Maire	Aquitaine
Etsaut	MINVIELLE	Marcel	Maire	Aquitaine
Le Pizou	VERGNAUD	Lionel	Maire	Aquitaine
Communauté de communes de l'Emblavez	GOUTEYRON	Adrien	Président de la communes	Auvergne
Aurillac	SOUCHON	René	Maire	Auvergne
Mérignac	SVAHN	Xavier	Adjoint au Maire	Aquitaine
Com de com des Vaux d'Yonne	BOUQUET	Guy	Président	Bourgogne
Communauté de communes de Matour et sa région	AUBAGUE	Jean-Paul	Président	Bourgogne
Chartres de Bretagne	BONNIN	Philippe	Maire	Bretagne
Moslins	CHARLOT	Jean-Robert	Maire	Champagne-A
Betheny	CAVENNE	Jean-Louis	Maire/Vice-président de la commun. d'agglomération Reims	Champagne-A
Communauté de communes de la Vingeanne	DZIEGIEL	Pierre	Président	Champagne-A
Mairie de Longeau-Percey	DZIEGIEL	Pierre	Maire	Champagne-A
Communauté de communes "la Guenelle"	DROUOT	Dany	Vice-président	Champagne-A
Mairy Sur Marne	DROUOT	Dany	Maire	Champagne-A
Clairvaux Les Lacs	CLAUDEY	Yves	Maire	Franche-Comté
Communauté de communes du Val de Semouse	CHARAUD	Michel	Vice-président de la com de com du Val de Semouse	Franche-Comté
Mouroux	LEBRETON	Luc	Maire-adjoint	Ile-de-France
Chanteloup-en-Brie	WILLAUME	Gérard	Maire	Ile-de-France
Limeil-Brévannes	ROSSIGNOL	Joseph	Maire	Ile-de-France
Quillan	NOEL	Paul	1er Adjoint	Languedoc-R
Olargues	TEILLAUD	Pierre	Adjoint au Maire	Languedoc-R
Fraize	JACQUOT	Claude	Maire	Lorraine
Communauté de communes de la Haute Meurthe	JACQUOT	Claude	Président	Lorraine
Maxéville	LODOLO	Anne	Adjointe au Cadre de Vie	Lorraine
Vabre	PAGÉS	Jacques	Maire	Midi-Pyrénées
Lectoure	DUCLOS	Gérard	Maire de Lectoure	Midi-Pyrénées
Le Séquestre	POUJADE	Gérard	maire	Midi-Pyrénées
Labruguère	DELJARRY	Jean-Louis	Maire	Midi-Pyrénées
Communauté d'agglomération Castres/Mazamet	DELJARRY	Jean-Louis	Vice-président	Midi-Pyrénées
Fruges	HILMOINE	Jean-Jacques	Maire	Nord-P-de-C
Communauté de communes de Fruges	HILMOINE	Jean-Jacques	Président	Nord-P-de-C
Lille	POLIAUTRE	Danielle	Adjointe Déléguée Développement Durable	Nord-P-de-C
Noeux-les-Mines	VILLEDARY	Jacques	Maire	Nord-P-de-C
Loos-en-Gohelle	CARON	Jean-François	Maire	Nord-P-de-Cs
Willems	DEFFONTAINE	Paul	Maire	Nord-P-de-C
Port Saint Louis du Rhône	CAIZERGUES	Philippe	Maire	PACA
Mouans-Sartoux	ASCHIERI	André	Maire	PACA
Peyruis	GALIZI	Francis	Maire, Conseiller général	PACA
Carry le Rouet	PENE	Pierre	Maire	PACA
Châteauneuf les Martigues	FRANCESCHI	Antoine	Adjoint	PACA
Le Poiré sur Vie	MANDELLI	Didier	Maire	Pays de la Loire
La Flèche	BOIDÉ	Jean-Philippe	Adjoint au Maire - Environnement	Pays de la Loire
Monthurel	LOISEAU	Jean Michel	Maire	Picardie
Communauté de communes de la région de Château-Thierry	JOURDAIN	Dominique	Président	Picardie
Château-Thierry	JOURDAIN	Dominique	Maire	Picardie
com de com de la Vallée de l'Hien	DAUJAS	Jean	Président de la com de com Vallée de l'Hien	Rhône-Alpes
Romans	ABEL	Jean-David	Maire adjoint délégué à l'environnement	Rhône-Alpes
Montmelian	RINCHET	Roger	Sénateur Maire	Rhône-Alpes
Lissieu	SCHUM	Jean-Louis	Maire	Rhône-Alpes
Vals les Bains	FLORY	Jean-Claude	Député Maire	Rhône-Alpes



## Les collectivités locales face à l'ouverture du marché de l'électricité

Avec une consommation d'énergie finale de 29,8 milliards de kWh et une dépense associée représentant une charge financière de 1,85 milliard d'Euros (soit environ 31 Euros par habitant et par an), **les collectivités locales sont des acteurs incontournables de l'énergie.**

Elles contribuent également à hauteur de 10 % aux émissions nationales de gaz à effet de serre. Les collectivités locales sont aussi des acteurs essentiels de la lutte contre le changement climatique.

A la fois en tant que producteur et consommateur d'énergie, elles peuvent donc participer substantiellement à la mise en œuvre de **politiques énergétiques plus durables**. Nous mesurons aujourd'hui très concrètement dans nos vies les effets économiques, sociaux et environnementaux des politiques de développement non durables.

Nombre de communes s'engagent en faveur de la promotion des énergies renouvelables en devenant productrices : sites éoliens, petites centrales hydrauliques, installations photovoltaïques...

La nouvelle donne énergétique provoquée pour l'ouverture du marché de l'électricité à la concurrence est encore une source d'inquiétudes et de nombreuses interrogations pour les maires, habitués à un contrat unique avec EDF. Mais elle est aussi une opportunité sans précédent pour les collectivités locales de favoriser un système énergétique **plus localisé, créateur d'emplois et adapté aux spécificités territoriales.**

Pour mettre en concurrence leur fourniture d'électricité, les collectivités locales ont d'abord intérêt à recenser et caractériser la consommation d'électricité de leur patrimoine. Cette analyse des besoins énergétiques constitue l'étape préalable pour mettre en œuvre des actions de maîtrise de l'énergie. On estime ainsi les possibilités de réduction du budget énergie de l'ordre de 10 % : soit pour une commune de 20 000 habitants une économie potentielle de 62 000 €.

Parallèlement, l'ouverture du marché doit être le moyen pour les communes d'accéder à des services garantissant un mieux disant environnemental et social pour les territoires. Parmi ceux-ci figure la possibilité d'acheter de l'électricité verte.



## Qu'est-ce qu'une offre d'électricité verte de qualité ?

On voit émerger, partout en Europe, des offres d'électricité verte. Elles sont basées sur des systèmes de garantie d'origine ou sur le système des « **certificats verts** » : un producteur d'électricité verte fait certifier sa production par un organisme de certification ; en échange il reçoit des certificats verts qu'il peut vendre directement à un client ou à un fournisseur, qui peut ainsi vérifier que l'électricité verte qu'il a achetée a bien été produite sur le réseau.

Toutefois, ces offres sont parfois **peu scrupuleuses** : l'électricité verte est vendue beaucoup plus chère, avec des grosses marges pour le fournisseur, sans garantie que les bénéfices sont bien réinvestis dans des nouvelles capacités de production renouvelable. Toutes les offres vertes ne sont pas bonnes à prendre !

Plusieurs Organisations Non Gouvernementales européennes réalisent des études et des classements des offres vertes proposées : il apparaît une **grande hétérogénéité dans la qualité des offres**, un manque de visibilité et un risque de perte de confiance du consommateur.

Le WWF a lancé un réseau européen sur l'électricité verte, baptisé **EUGENE** (European Green Electricity Network – [www.eugenestandard.org](http://www.eugenestandard.org)). Il vise à harmoniser les critères sur l'électricité verte et à délivrer des **labels de qualité** pour les offres qui respectent ces critères. Ceux-ci peuvent donc être un excellent point de départ pour juger les offres qui seront proposées aux collectivités en France :

- **Critère sur les sources d'énergie éligibles** : l'électricité doit bien provenir de sources renouvelables (éoliennes, panneaux photovoltaïques, centrales hydrauliques, géothermie, biogaz et bois pour la production d'électricité)
- **Critère sur l'additionnalité écologique** : si les offres vertes sont vendues plus chères, elles doivent justifier le sur-coût. Celui-ci doit être réinvesti dans de nouvelles capacités d'énergie renouvelable et permettre l'amélioration des performances environnementales des centrales hydrauliques (qui ont un impact sur la vie aquatique locale). En outre, les producteurs qui bénéficient d'aides gouvernementales, comme les tarifs d'achat garantis, ne doivent pas revendre deux fois la même électricité verte, au détriment du consommateur.
- **Critère d'indépendance et de transparence** : les offres doivent fournir des informations claires et complètes sur l'origine de l'électricité consommée. Lorsqu'un label de qualité est apposé, il doit faire l'objet de vérifications indépendantes et sérieuses.

### Contacts campagne :

Patrick ALFANO, Les Eco-Maires – Tel : 01 53 59 58 00 – Email : [p.alfano@ecomaires.com](mailto:p.alfano@ecomaires.com)

Eléonore Petitet, attachée de presse du WWF France – Tel : 01 55 25 84 61 – Email : [epetit@wwf.fr](mailto:epetit@wwf.fr)